Schéma des formations fédérales

Edition Janvier 2015

Département Formation
Fédération Française de Tir à l'Arc

SOMMAIRE

Introduction 5

La formation ASSISTANT ENTRAÎNEUR 7

Référentiel des activités de l'assistant entraîneur 9
- Champ des activités 9
- Délimitation du champ d'intervention 9

Référentiel de compétences Assistant entraîneur 10
- Les compétences TRANSVERSALES 10
- Les compétences à ENTRAÎNER 12

Durée et modalités de la formation Assistant Entraîneur 13
- Conditions d'accès à la formation 13
- Organisation de la formation 13

La formation ENTRAÎNEUR 1 15

Référentiel des activités de l'entraîneur 1 17
- Champ des activités 17
- Délimitation du champ d'intervention 17
- Etapes pédagogiques de l'enseignement 18

Référentiel de compétences Entraîneur 1 21
- Les compétences TRANSVERSALES 21
- Les compétences à ENTRAÎNER 23
- Les compétences à EVALUER 25

Durée et modalités de la formation Entraîneur 1 27
- Conditions d'accès à la formation 27
- Organisation de la formation 27

L'examen de l'entraîneur 1 29
- L'Epreuve pédagogique 29
- L'Epreuve orale 29
- Conditions de certification 30
- Composition du Jury 30

Grilles d'évaluation des compétences 31

Convention de formation 35

Dossier pédagogique 37

La formation ENTRAÎNEUR 2 39
Référentiel des activités de l'entraîneur 2 41
Champ des activités 41
Délimitation du champ d'intervention 41
Description des activités 42
Référentiel de compétences Entraîneur 2 43
Les compétences TRANSVERSALES 43
Les compétences à ENTRAÎNER 44
Les compétences à COACHER 46
Durée et modalités de la formation Entraîneur 2 47
Conditions d'accès 47
Organisation de la formation 47
L'examen de l'entraîneur 2 49
L'Epreuve pédagogique 49
L'Epreuve orale 49
Conditions de certification 50
Composition du Jury 50
Grilles d'évaluation des compétences - Entraîneur 2 51
Convention de formation 57
Dossier pédagogique 60

Les formations continues 61
Durée et modalités de la formation continue Entraîneur 1 et 2 63
Objectifs de la formation continue 63
Conditions d'entrée en formation 63
Organisation de la formation 63

Les modules complémentaires 65
Durée et modalités des modules complémentaires 67
Objectifs des modules complémentaires 67
Conditions d'entrée en formation 67
Organisation de la formation 67

Introduction

La formation fédérale doit permettre aux bénévoles investis dans les clubs d'assurer l'entraînement des débutants (Entraîneur 1), leur faire découvrir l'activité mais aussi leur permettre de progresser et de maîtriser les fondamentaux techniques pour préparer les archers à la compétition si ces derniers le désirent.

Les compétences acquises lors de la formation Entraîneur 2 permettent aux cadres bénévoles de préparer et de suivre leurs archers en compétition.

Les entraîneurs en club doivent donc maîtriser la discipline pour pouvoir ensuite transmettre les bases fondamentales aux archers débutants et les accompagner jusqu'à la pratique compétitive.

- ▶ **Entraîneur 1** : l'enseignement des fondamentaux techniques aux archers en s'appuyant sur la démarche d'enseignement.
- ▶ **Entraîneur 2** : préparer les archers à la compétition en intégrant les différents facteurs de la performance.

Les diplômes sont hiérarchisés et facilitent l'intégration de la formation du diplôme d'Etat (DEJEPS).

Toutefois il nous apparaît important de valoriser les bénévoles désireux de donner de leur temps pour faciliter le fonctionnement de l'association et le déroulement des séances d'apprentissage. Aussi la formation « **Assistant entraîneur** » est créée afin de donner les bases minimum d'accueil, de gestion matérielle, de la sécurité, et de soutien aux entraineurs diplômés. Cette dernière se veut la plus accessible possible, par le plus grand nombre. Ainsi la qualité des services rendus aux adhérents sera optimisée.
La mise en œuvre des formations fédérales évolue au 1er janvier 2015.

Le contenu lié à l'enseignement de la démarche fédérale est inchangé. Les conditions d'accès aux formations E1 et E2 évoluent.

L'entrée en formation E1 et E2 est conditionnée par :

- Le **vécu** du candidat dans une pratique sportive (discipline internationale pour l'E1, tir olympique pour l'E2).
- Le niveau de **maîtrise** du candidat

Une réflexion est engagée sur l'offre fédérale de formation initiale et continue. Actuellement elle est constituée de :

Formation initiale :

- Entraîneur 1
- Entraîneur 2

Formation continue :

- Formation continue diverse Entraîneur 1 et 2
- Modules complémentaires :
  - Arc à poulies
  - Campagne
  - Nature

La formation
ASSISTANT ENTRAÎNEUR

Référentiel des activités de l'assistant entraîneur

Champ des activités

L'assistant entraîneur, intervient dans les clubs affiliés à la FFTA au sein de l'équipe technique du club, (BEES, DE ou DESJEPS et/ou diplômés fédéraux Entraîneur 1, Entraîneur 2).
A ce titre, sous l'autorité des dirigeants du club et sous la responsabilité pédagogique des cadres diplômés fédéraux ou d'état, l'assistant exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- ✓ Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition des débutants.
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club.
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.
- ✓ Assiste l'entraîneur responsable de la séance

Délimitation du champ d'intervention

Le cadre de ses interventions :
L'intervention de l'assistant entraîneur se situe dans le cadre des activités des clubs affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Il assiste l'entraineur en charge de la séance. Il peut également contribuer à toute action de promotion ou de sensibilisation, organisée par le club de manière ponctuelle, nécessitant la découverte de la pratique pour un public novice.
Il n'a pas vocation à intervenir en compétition. L'assistant n'est pas un entraîneur, il n'enseigne pas. Il participe au bon déroulement de l'activité au sein de son club.

Les conditions d'encadrement de la pratique :
L'assistant entraîneur peut intervenir, sous la responsabilité d'un entraîneur diplômé, au sein d'une séance d'entrainement sur l'organisation et la logistique. En cas d'absence de ce dernier, il peut assurer l'organisation générale de la séance sans pour autant pouvoir intervenir techniquement ou pédagogiquement auprès des archers.
Les assistants entraineur mineurs, ne peuvent exercer qu'en présence d'une personne majeure désignée par le club.

Il peut également veiller à la sécurité des différents pas de tir dans le cadre des séances organisées par le club.

Référentiel de compétences
Assistant entraîneur

L'assistant entraineur intervient dans les domaines suivants :

- ACCUEIL : Il est en mesure d'accueillir, de renseigner et guider les nouveaux licenciés au sein de la structure.
- MATERIEL : il s'assure de la mise à disposition d'un matériel adapté et en état de fonctionner.
- SECURITE : il veille au bon déroulement des séances au sein de son club.
- ASSISTE : Il relaye les premières consignes techniques de l'entraineur référent auprès des archers débutants.

Toutes ces actions se font sous l'autorité fonctionnelle de l'entraîneur référent présent sur la structure.

Les compétences TRANSVERSALES

1 - Etre Capable d'accueillir les adhérents

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'accueillir les adhérents et les tiers	Sait communiquer avec tout type de public	Est présent au sein du club, convivial	Va au devant des gens Engage la conversation Gère les tiers
De renseigner	Connait le fonctionnement interne du club Connaît les horaires d'ouverture, les créneaux par type de pratique Connaît la disponibilité des intervenants	Est spontané, donne des informations précises et utiles	Crée des supports de communication à distribuer aux adhérents. Organise un affichage dans le club S'adresse à tous les adhérents
D'orienter vers le type de pratique souhaité	Sait repérer les différents profils de sportif Connaît les différents services proposés par le club	Est à l'écoute	Questionne les pratiquants sur leurs souhaits Leur propose la pratique adaptée à leur envie
De faire respecter les règles de fonctionnement	Connaît le règlement intérieur	Est diplomate et ferme dans le respect des règles de fonctionnement	Evalue l'importance de la situation Agit avec efficacité et rapidité

2 - Etre Capable d'organiser une séance en toute sécurité

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'appliquer les règles de sécurité individuelle	Connaît les risques de blessure Connaît les moyens de protéger l'archer	Exigeant sur le respect des consignes Explique la nécessité de porter une tenue sportive adaptée	Prévient les risques de blessure par une adaptation du matériel Développe l'autonomie des archers par rapport à l'utilisation de matériel de protection
D'appliquer les règles de sécurité collective	Sait organiser et aménager un espace de tir	Surveille la pratique du tir Formule les consignes sécuritaires simples Exigeant sur le respect des consignes	Sécurise le pas de tir (fixation des buttes de tir, zone publique…) Utilise des lignes et un espace de tir codifié Responsabilise les archers sur la gestion de la sécurité
D'agir en cas d'incident matériel	Sait réparer le matériel	Prévoit du matériel de réparation Anticipe les comportements	Trouve la solution qui règle l'incident et qui garantit la continuité de la pratique de l'ensemble des archers
D'entretenir le matériel	Sait entretenir le parc matériel	Différencie le matériel à réparer de celui à jeter	Colle pointes et plumes Répare un tranche fil Fait un point d'encochage Installe un repose flèche
D'agir en cas d'accident	Connaît les numéros d'urgence Connaît la conduite à tenir en cas d'accident	Reste calme en toute circonstance Prévoit une trousse de 1er secours Maintient le calme	Evalue l'importance de la situation Agit avec efficacité et rapidité

3/ Etre Capable d'adapter le matériel à l'archer

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
De régler le matériel	Connaît le fonctionnement de l'arc Connaît les différents tests de réglage	Implique l'archer dans le réglage de son matériel	Analyse les tests et intervient sur le matériel
De choisir et faire évoluer le matériel de l'archer	Connaît les tableaux de correspondance (taille et puissance arc/allonge) Connaît le matériel adapté à la démarche d'enseignement	Prévoit une marge de sécurité sur la taille de l'arc et des flèches Propose un arc de faible puissance pour favoriser l'apprentissage technique	Utilise des flèches en aluminium, des palettes sans calle, une dragonne deux doigts etc. Adapte le matériel à l'archer et à sa progression

4/ Etre Capable de transmettre une consigne à un groupe

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Relayer une consigne à un groupe ou à un individu	Sait se placer par rapport à un groupe Sait relayer des consignes collectives ou individuelles	S'assure de la compréhension des consignes collectives auprès de chacun	Réunit le groupe autour de lui Adapte son langage Fait reformuler la consigne par un archer

Les compétences à ENTRAÎNER

1/ Etre Capable de favoriser la mise en place d'une séance sportive

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'aider les archers à s'échauffer correctement	Connaître les différentes parties liées à la phase d'échauffement	Est convainquant, investi et rigoureux	Systématise l'échauffement au début de chaque séance Participe à la phase d'échauffement dans sa globalité selon un ordre précis. Responsabilise les archers sur la gestion de l'échauffement. Veille à la qualité de l'exécution.
D'aider les archers à s'étirer correctement	Connaître un répertoire d'étirements adaptés et les muscles qu'ils sollicitent	Est convainquant, investi et rigoureux	Systématise l'étirement à la fin de chaque séance Participe à la phase d'étirement dans sa globalité selon un ordre précis. Responsabilise les archers sur la gestion de l'étirement. Veille à la qualité de l'exécution.

2/ Etre Capable de relayer les fondamentaux techniques

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Les connaître et les citer	Connaître les éléments techniques composant la posture, les placements et le mouvement	Peut les mimer pour faciliter la compréhension	Les présente en vue d'une assimilation par l'archer

3/ Etre Capable d'utiliser les supports pédagogiques

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'adapter les outils aux besoins des archers	Connaître l'ensemble des outils pédagogiques et leur utilité (miroir, magnésie, image…)	Est fédérateur, persuasif	Favorise l'adhésion de l'archer. Aide l'archer à bien utiliser les outils

Durée et modalités de la formation Assistant Entraîneur

Conditions d'accès à la formation

- Etre licencié actif à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Avoir 14 ans minimum à la date de la formation
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

Organisation de la formation

Durée de la formation
Les ligues et comités régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 16 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.

Mise en œuvre de la formation
La FFTA délègue l'organisation de cette formation aux ligues ou aux comités régionaux. Le cadre technique de la région en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de la formation fédérale telle que décrite dans ce schéma.
La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen.

L'attestation d'assistant entraineur :
Les ligues ou comité régionaux peuvent délivrer une attestation de participation à la formation. Chaque candidat se la voit remettre dès lors qu'il justifie d'une participation complète à la formation.

Il n'y a aucune limite de validité temporelle à cette attestation

La formation ENTRAÎNEUR 1

Référentiel des activités de l'entraîneur 1

Champ des activités

Au sein de l'équipe technique du club, (BEES et/ou diplômés fédéraux) le titulaire du diplôme d'Entraîneur 1 contribue à la formation initiale des archers dans les clubs affiliés à la FFTA.
A ce titre, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, l'Entraîneur 1 exerce les activités suivantes :

- ✓ Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif.
- ✓ Initier et faire progresser les débutants.
- ✓ Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition
- ✓ Participer à l'animation de la vie du club.
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.

Il est important de souligner le rôle déterminant de l'Entraîneur 1 dans l'approche que pourront avoir les débutants de la pratique du tir à l'arc. Par les choix qu'il effectue, il entretient directement la motivation de l'archer débutant. Il a ainsi une influence directe sur la probabilité d'une pratique durable auprès des archers initiés. Il est donc important de délimiter et reconnaître son rôle et sa participation à la vie du club.

Délimitation du champ d'intervention

Le cadre de ses interventions :
L'intervention de l'Entraîneur 1 se situe dans le cadre des activités des clubs affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Il entraîne à la pratique du tir à l'arc le ou les groupes d'archer débutant dont il a la charge. Il peut également contribuer à toute action de promotion ou de sensibilisation, organisée par le club de manière ponctuelle, nécessitant la découverte de la pratique pour un public novice.

Les conditions d'encadrement de la pratique :
Le nombre total d'archers qui pratiquent doit être en adéquation avec les capacités d'accueil de la structure. Le respect de ce principe permet à tous les archers de pratiquer, en toute sécurité, une activité de qualité.
Cela étant, pour des raisons pédagogiques, le nombre des débutants à la charge de l'Entraîneur 1 devra rester inférieur ou égal à 8 archers pour une même séance.
Il peut également veiller à la sécurité des différents pas de tir dans le cadre des permanences organisées par le club. Dans ce cas, ce n'est plus la compétence du cadre qui fixe le nombre d'archers présents dans la structure, puisqu'il n'y a pas d'encadrement technique, mais plutôt la « qualité » des installations.

Pour les « Entraîneur 1 » mineurs, la présence d'une personne majeure désignée par le club est indispensable tout au long de la séance qu'il encadre.

La validité de l'utilisation du diplôme :

L'Entraîneur 1 agit au sein de l'équipe technique, sous l'autorité du Président du Club et de la commission formation mise en place, lorsque celle-ci existe. Pour être valide, son action doit s'inscrire dans le cadre des projets du club.

Enfin, pour être inscrit sur le répertoire national des cadres actifs, il doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Etre licencié à la FFTA lors des deux dernières saisons minimum
- ✓ Posséder le diplôme d'Entraîneur 1 depuis moins de quatre ans ou
- ✓ Suivre une formation continue relative aux fonctions d'Entraîneur 1 au moins toutes les trois saisons. Ces formations continues permettent notamment de suivre les évolutions de nos formations et de leurs contenus.

Etapes pédagogiques de l'enseignement

L'Entraîneur 1 enseigne le tir à l'arc à ses archers selon les différentes étapes suivantes :

Etape 1 : Apprentissage des fondamentaux structurels

Les objectifs d'acquisition de cette étape sont valables pour tous les archers et se font au sein du groupe :

- il fait découvrir d'une manière globale tous les fondamentaux techniques
- il s'adapte aux motivations et à l'investissement des archers
- il fait découvrir l'utilisation des outils
- il met l'accent sur l'acquisition* des fondamentaux techniques
- il veille plus particulièrement à <u>l'acquisition des placements et des postures</u>

Dès que l'Entraîneur 1 constate la maîtrise* des placements et des postures par une grande partie de ses archers - soit environ 2000 flèches – il procède à une évaluation des archers :

<u>Evaluation 1</u> : l'Entraîneur 1 mettra en place une évaluation formative permettant de contrôler l'acquisition* des placements et des postures. Le mouvement qui a été abordé dans l'étape 1, ne sera pas un critère prioritaire de l'évaluation.

Cette évaluation est un outil qui permettra, par la suite, d'individualiser l'entrainement. A noter que la « non maîtrise » des placements et des postures n'est pas un frein à l'individualisation. Chaque archer évoluant à leur rythme, l'objectif est d'adapter l'enseignement à la progression de chaque archer.

La grille d'évaluation est proposée en annexe.

Etape 2 : Apprentissage des fondamentaux fonctionnels

Les objectifs d'acquisition de cette étape seront individualisés au regard de l'évaluation 1 :

- l'entraîneur 1 individualisera les séances d'entraînement
- il veillera à la maîtrise* des placements et des postures
- il travaillera à <u>l'acquisition* du mouvement</u>
- il aidera l'archer à acquérir de l'autonomie
- il introduira l'utilisation du clicker en tenant compte de l'évolution de l'archer

<u>Evaluation 2</u> : le support du test sera «la flèche de bronze». Durant l'épreuve, l'entraîneur évaluera la maîtrise des placements et des postures et l'acquisition du mouvement.

Cette évaluation a pour objectif de valider la maîtrise des fondamentaux techniques durant une épreuve introduisant une notion de performance. Il permettra d'élaborer individuellement la phase de préparation à la compétition (pour ceux qui le désirent) ou de progression (pour les non compétiteur).

Etape 3 : Préparation à la compétition (compétiteurs) / progression (non compétiteurs)

L'objectif de cette étape est d'appréhender la compétition à partir des acquis techniques structurels et fonctionnels :

- l'entraîneur 1 individualisera toujours l'entrainement
- il travaillera avec ses archers l'automatisation* des placements et des postures
- il travaillera la maîtrise du mouvement
- il veillera à ce que l'archer développe son autonomie
- il déterminera le moment où les futurs compétiteurs pourront faire leurs premières expériences compétitives (découverte) et les accompagnera.

Pour les compétiteurs, durant cette étape, l'Entraîneur 2 pourra alors intégrer les autres facteurs de la performance pour préparer au mieux les archers à la compétition (avec détermination d'objectif).

A noter :
L'Entraîneur 1 centre son entraînement uniquement sur les fondamentaux techniques.
L'Entraîneur 2 intègre dans son entrainement les autres facteurs de la performance pour accéder à un objectif compétitif

***Définition des notions d'acquisition, maîtrise et automatisation :**

Acquisition : posséder un élément technique sur un nombre de répétitions réduit -10 fois de suite - dans une situation de tir sur paille à courte distance (maximum 20 mètres).

Maîtrise : *déf. Dictionnaire : savoir faire avec finesse, précision et régularité*. Contrôler un élément technique sur un nombre de répétition important - au minimum 60 flèches – dans une situation de tir sur blason à une distance réglementaire.

Automatisation : maîtriser un élément technique, qui ne nécessite pas ou peu de contrôle attentionnelle consciente, sur un nombre de répétitions important - minimum 80 flèches - sur des situations successives (plusieurs fois de suite/2 à 3 compétitions) dans une situation de compétition.

Tableau récapitulatif des étapes

	Posture	Placements	Mouvements
Acquisition	Etape 1	Etape 1	Etape 2
Maîtrise	Etape2	Etape2	Etape3
Automatisation	Etape3	Etape 3	

Référentiel de compétences Entraîneur 1

Les différentes activités, que nous avons décrites lors du précédent chapitre, vont nous permettre d'établir les compétences que nous souhaitons voir développer par les Entraîneurs 1 dans nos clubs. Ce référentiel de certification servira à toutes les équipes techniques régionales afin d'établir le programme et l'organisation de leurs différents stages de formation.

Les compétences que l'Entraîneur 1 doit développer appartiennent aux domaines suivants :

ENTRAINER : Ce domaine se caractérise par la relation pédagogique établie entre l'Entraîneur 1 et les pratiquants ainsi que le traitement de l'activité réalisé par le cadre pour la rendre accessible à son public.

PRATIQUER : Ce domaine correspond au niveau de compréhension et de maîtrise de l'activité par l'Entraîneur 1.

GERER : Ce domaine correspond à la gestion du parc du matériel mis à disposition dans le cadre de ses séances.

SURVEILLER : L'Entraîneur 1 veille au bon déroulement de séances, au sein de son club.

Pour chacune de ces compétences, l'Entraîneur 1, dans un souci d'éthique, respectera la réglementation relative à l'encadrement sportif et mettra tout en œuvre pour sécuriser le lieu de pratique et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

Les compétences TRANSVERSALES

1 - Etre Capable d'enseigner en toute sécurité

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'appliquer les règles de sécurité individuelle	Connaît les risques de blessure Connaît les moyens de protéger l'archer	Exigeant sur le respect des consignes Explique la nécessité de porter une tenue sportive adaptée	Prévient les risques de blessure par une adaptation du matériel Développe l'autonomie des archers par rapport à l'utilisation de matériel de protection Enseigne des postures et des déplacements permettant de garantir l'intégrité physique des archers
D'appliquer les règles de sécurité collective	Sait organiser et aménager un espace de tir	Surveille la pratique du tir Formule les consignes sécuritaires simples Exigeant sur le respect des consignes	Sécurise le pas de tir (fixation des buttes de tir, zone publique…) Utilise des lignes et un espace de tir codifié Responsabilise les archers sur la gestion de la sécurité
D'agir en cas d'incident matériel	Sait réparer le matériel	Prévoit du matériel de réparation Anticipe les comportements	Trouve la solution qui règle l'incident et qui garantit la continuité de la pratique de l'ensemble des archers
D'agir en cas d'accident	Connaît les numéros d'urgence Connaît la conduite à tenir en cas d'accident	Reste calme en toute circonstance Prévoit une trousse de 1er secours Maintient le calme	Evalue l'importance de la situation Agit avec efficacité et rapidité

2/ Etre Capable d'adapter le matériel à l'archer

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
De régler le matériel	Connaît le fonctionnement de l'arc Connaît les différents tests de réglage	Implique l'archer dans le réglage de son matériel	Analyse les tests et intervient sur le matériel
D'entretenir le matériel	Sait entretenir le parc matériel	Différencie le matériel à réparer de celui à jeter	Colle pointes et plumes Répare un tranche fil Fait un point d'encoche Installe un repose flèche
De choisir et faire évoluer le matériel de l'archer	Connaît les tableaux de correspondance (taille et puissance arc/allonge) Connaît le matériel adapté à la démarche d'enseignement	Prévoit une marge de sécurité sur la taille de l'arc et des flèches Propose un arc de faible puissance pour favoriser l'apprentissage technique	Utilise des flèches en aluminium, des palettes sans calle, une dragonne deux doigts Adapte le matériel à l'archer et à sa progression Augmente la puissance en cohérence avec la progression de l'archer

3 /Etre Capable d'entretenir la motivation des archers

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
	Connaît son (ses) archer(s) (disponibilité, attente, personnalité…)	S'adapte au pratiquant	Positive la formulation des consignes. Valorise les points forts de l'archer. Diversifie les situations tir

4/ Etre Capable de gérer un groupe

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
De transmettre une consigne à un groupe	Sait se placer par rapport à un groupe Sait passer des consignes collectives	S'assure de la compréhension des consignes collectives auprès de chacun	Réunit le groupe autour de lui Adapte son langage Fait reformuler la consigne par un archer

Les compétences à ENTRAÎNER

1/ Etre Capable de conduire une séance sportive

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Conduire une phase d'échauffement	Connaître les différentes parties liées à la phase d'échauffement	Est convainquant, investi et rigoureux	Systématise l'échauffement au début de chaque séance Mène la phase d'échauffement dans sa globalité selon un ordre précis. Responsabilise les archers sur la gestion de l'échauffement. Veille à la qualité de l'exécution.
Conduire une phase d'étirement	Connaître un répertoire d'étirements adaptés et les muscles qu'ils sollicitent	Est convainquant, investi et rigoureux	Systématise l'étirement à la fin de chaque séance Mène la phase d'étirement dans sa globalité selon un ordre précis. Responsabilise les archers sur la gestion de l'étirement. Veille à la qualité de l'exécution.
De mettre en place une démarche sportive	Connaître les éléments véhiculant une pratique sportive	Reflète une image sportive du tir à l'arc dans sa pratique et son enseignement (tenue et attitude)	Structure la séance (échauffements, travail technique, étirements…). Dynamise la séance. Impose une tenue de sport

2/ Etre Capable de mettre en place une progression pédagogique

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'organiser les séances les unes par rapport aux autres	Connaître les étapes de progression (cf. tableau récapitulatif)	Est attentif au ressenti des archers. Prend des informations pour évaluer la pertinence de la séance. S'adapte à l'évolution des archers	Evalue l'organisation des séances, son enseignement, les attentes et la progression des archers. Elabore ensuite la séance suivante
De faire évoluer une situation d'apprentissage	Connaître les différentes situations d'apprentissage. Connaître les différents outils pédagogiques	Est disponible pour le groupe **et** les individus	Adapte l'utilisation des supports et les situations aux besoins de l'archer Individualise ses consignes

3/ Etre Capable d'enseigner les fondamentaux techniques

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Les maîtriser	Connaître les éléments techniques composant la posture, les placements et le mouvement		Les présente en vue d'une assimilation par l'archer
Les décrire	Connaître les composantes de chaque élément technique (muscles, segments,…)		Fait comprendre à l'archer la logique biomécanique de chaque point technique fondamental
Les justifier	Connaître le fonctionnement mécanique de l'arc. Connaître le fonctionnement biomécanique de l'individu	Est convainquant	Argumente et illustre chaque point technique fondamental

4/ Etre Capable d'accompagner la 1ère expérience compétitive

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
De présenter la compétition	Connaître le fonctionnement d'une compétition	Est rigoureux, précis et méthodique	Explique l'organisation de la compétition. Organise des tirs comptés sur le même format que la compétition. Favorise l'autonomie de l'archer
Accompagner pendant la compétition	Connaître la réglementation liée à l'entraîneur. Connaître l'archer, sa stratégie de tir, son objectif	Est rassurant, positif, serein	Anticipe les réactions de l'archer. Mobilise l'archer sur l'application des consignes définies au préalable. Favorise l'autonomie

5/ Etre Capable d'utiliser les supports pédagogiques

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
	Connaître l'ensemble des outils pédagogiques et leur utilité (miroir, magnésie, image…)	Est imaginatif, créatif	Favorise l'adhésion de l'archer. Utilise ces outils en fonction des besoins des archers

6/ Etre Capable de proposer des situations en adéquation avec les qualités de l'archer

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
	Connaître le comportement du/des archer(s) et ses capacités	Adopte une attitude visant à faire adhérer le(s) archer(s) à la situation pédagogique à réaliser	Fait en sorte que l'archer s'investisse dans chaque situation proposée

Les compétences à EVALUER

1/ Etre Capable d'observer

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
De choisir le contexte de l'observation	Connaitre les critères de qualité de chaque point technique fondamental Connaître les différents critères d'observation	Se place judicieusement selon l'élément observé Est rigoureux dans l'observation	S'approprie et utilise une grille d'observation

2/ Etre Capable de mesurer et d'analyser

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
De mesurer l'écart entre le réalisé et l'attendu	Connaître les différents facteurs de la performance	S'entretient avec l'archer	Trouve le ou les causes des écarts observés Donne des priorités aux points techniques à travailler

3/ Etre Capable de proposer une remédiation

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
De proposer des situations en adéquation avec l'observation	Connaître les moyens nécessaires à la remédiation	Justifie et explique la nécessité de la remédiation au tireur	Construit une situation adaptée en faisant évoluer les différents paramètres (distance, support, outils, volume…)

Durée et modalités de la formation Entraîneur 1

Conditions d'accès à la formation

Nous différencions les conditions d'entrée à la formation et les conditions permettant d'accéder à l'examen.

Conditions d'entrée en formation

- Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Justifier d'un vécu dans le milieu fédéral **en figurant ou en ayant figuré** sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

		Classique	Poulies	BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
FITA - 70m	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240
3D	H	/	680	510
	F		640	490

- Fournir à la ligue la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire.
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

Conditions à respecter pour se présenter à l'examen

- Avoir 16 ans minimum <u>à la date de l'examen</u>
- Justifier d'une participation complète (40h minimum) à la formation

Organisation de la formation

Durée de la formation

Les ligues et comités régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 40 heures, ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation.

Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation, sanctionnée par un examen, est du ressort de la ligue ou du Comité Régional et du cadre technique de la région. Ce dernier pour occuper ces fonctions de coordonnateur de la formation fédérale est soit CTR soit diplômé de niveau 2 minimum (Bees 2° ou DESJEPS). Il est le garant du respect du schéma des formations fédérales.
Pour mettre en place une session de formation, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur le site internet.
Cette inscription prend en compte les dates de la formation, le nom de la personne responsable, auprès de laquelle il faut s'inscrire et le nom des formateurs de la session.

Avant le début du stage, le responsable de la formation inscrit la liste des stagiaires sur le site intranet de la fédération. Cette démarche permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions d'accès à celle-ci.
La mise en œuvre de cette formation est sanctionnée par un examen.

La Convention de stage

Entre le candidat, le club du candidat, la ligue ou le comité régional est prévu la signature d'une **convention de stage**. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadrera des débutants afin de faire valider l'épreuve orale de l'examen.(Voir en annexe p35)

L'examen de l'entraîneur 1

Cet examen comprend deux épreuves :

L'Epreuve pédagogique

Elle comprend une séance pédagogique et un entretien.

- *La séance pédagogique*

Cette épreuve consiste à encadrer de 2 à 5 archers maximum. Ce sont obligatoirement des archers débutants de l'année dont le stagiaire à la charge au sein de son club.
Le stagiaire choisit le thème de sa séance au regard des besoins de son public et du moment de la saison. Il justifie ce choix lors de l'entretien. L'évaluation de cette épreuve peut se faire sous forme de contrôle continu tout au long de la formation ou à la fin de la formation. Le candidat doit présenter par écrit sa fiche de séance.
L'encadrement de la séance dure 30 minutes. Son évaluation porte sur :

- la capacité du candidat à gérer le groupe
- la pertinence des situations pédagogiques en relation avec l'objectif de la séance et la démarche fédérale
- la capacité du candidat à faire progresser l'archer

- L'entretien

La séance est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum avec le jury ou les formateurs (contrôle continu). Il permet d'évaluer les capacités du candidat à analyser ses interventions et sa préparation de séance.

L'Epreuve orale

Le candidat doit présenter le cycle d'entrainement qu'il a mis en place durant son stage, auprès des licenciés débutants de son club.
Le candidat expose son expérience pédagogique pendant 10 minutes maximum et s'entretient avec le jury pendant 20 minutes maximum.
Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat :

- A aménager ses séances et son cycle en rapport avec la motivation et les besoins des archers
- Faire progresser un groupe d'archer
- Appliquer la démarche fédérale d'enseignement.

<u>Rappel</u> : La démarche fédérale d'enseignement à comme principe pédagogique de faire apprendre aux débutants les fondamentaux techniques de la discipline. Une fois acquis ils les utiliseront en vue de produire une performance. Cette démarche se met en application avec un arc classique, de faible puissance, équipé au minimum d'un viseur. Cet apprentissage se déroule sur terrain plat à courte distance.

Un support écrit sert de base à l'entretien.

Conditions de certification

Pour être reçu à l'examen d'Entraîneur 1, il faut valider les 2 épreuves de l'examen.
Un candidat ne peut se présenter qu'une seule fois à un même examen lors d'une saison sportive.

En cas d'échec à l'examen, le candidat conserve le bénéfice d'une épreuve validée, pour se présenter l'année suivante. En cas d'échec au deuxième passage ou de non présentation l'année suivante, le candidat devra repasser les deux épreuves.

Composition du Jury

Le jury de l'examen est composé au minimum :

- D'un élu : Le Président de la Ligue ou le Président de la Commission Régionale de Formation ou son représentant
- D'un cadre : Le Cadre Technique de la région ou un des membres de l'Equipe Technique Régionale titulaires d'un diplôme de niveau IV minimum.

Il peut être complété par des personnes qualifiées titulaires du diplôme d'Entraîneur 2.
Toutes les épreuves sont évaluées par deux personnes. Il est important de veiller à la composition de ces binômes qui ne devront comporter, à chaque fois, qu'un seul formateur de la session. Cette mesure est destinée à bien séparer les rôles de formateur et de jury.

Le jury lors de l'épreuve technique est composé de 2 techniciens (entraîneur 2, Bees ,DE, DES, CTR)
Le jury lors de l'épreuve « oral dossier » est composé d'1 élu et d'1 technicien.

Grilles d'évaluation des compétences - Entraîneur 1

1-a Epreuve pédagogique : Conduite de séance

Organisation : le candidat anime une séance d'entraînement pour un public de 2 à 5 participants durant 30 minutes. Il communique au jury une fiche de séance d'1h30. Elle est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum pendant lequel le candidat justifie ses choix.

Les compétences colorées sont à aquérir obligatoirement pour valider l'épreuve.

NOM : **PRÉNOM :**

Séance pédagogique		Acquis	Non acquis
Conduite de séance			
Pédagogie	Gère la séance sur le plan de la sécurité		Eliminatoire
	Présente le thème de travail		
	Favorise l'interaction avec le public		
	Adapte son comportement et son langage au public		
	Fixe un objectif de travail		
	Propose une séance structurée		
	Propose une phase d'échauffement et d'étirement		
	Alterne interventions collectives et individuelles		
	Explique et justifie ses choix aux archers		
Progression des archers			
Technique	Donne des consignes individuelles et collectives pertinentes pour améliorer la réalisation technique des pratiquants		
	Propose une situation adaptée au moment du cycle d'apprentissage et au niveau des archers		
	Propose une progression pédagogique visant la réussite des archers		
	Observe et remédie la situation en fonction des besoins des archers		
	Utilise des outils adaptés aux besoins des archers		
	Intervient en respectant la démarche d'enseignement fédérale		Eliminatoire
	S'assure de l'adaptation du matériel aux archers		
	A fait progresser ses archers sur la séance		

1-b Epreuve pédagogique : entretien

Organisation : le candidat anime une séance d'entraînement pour un public de 2 à 5 participants durant 30 minutes. Il communique au jury une fiche de séance d'1h30. Elle est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum pendant lequel le candidat justifie ses choix.

Les compétences colorées sont à aquérir obligatoirement pour valider l'épreuve.

NOM : **PRÉNOM :**

Entretien		Acquis	Non acquis
Analyse et justification			
Pédagogie	Analyse et justifie ses attitudes pédagogiques lors de la séance		
	Analyse les besoins de son public et justifie la mise en place de consignes adaptées		
	Justifie la cohérence de sa séance (fiche 1h30)		
	Situe et justifie sa séance dans un cycle d'apprentissage		
Technique	Justifie le choix des outils utilisés lors de la séance		
	Propose une évolution des situations réalisées		
	Présente les observations qui lui ont permis d'intervenir pour améliorer la réalisation technique des pratiquants		
	Justifie sa méthode pédagogique (en référence aux fondamentaux techniques)		Eliminatoire
	Maîtrise les étapes pédagogiques de la démarche fédérale		

2 - L'épreuve orale : Expérience d'entraîneur en club

Cette épreuve permet de vérifier que l'entraîneur a développé au sein de son club, avec des archers débutants, des compétences d'entraineur en lien avec la démarche fédérale d'enseignement.

Organisation : Le candidat expose son expérience pédagogique pendant 10 minutes et s'entretient avec le jury pendant 20 minutes.

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat :

- A aménager ses séances et son cycle en rapport avec la motivation et les besoins des archers
- Faire progresser un groupe d'archers
- Appliquer la démarche fédérale d'enseignement.

Un support écrit servira de base à l'entretien.
Les compétences colorées sont à aquérir obligatoirement pour valider l'épreuve.

NOM : **PRÉNOM :**

Epreuve Orale		Acquis	Non acquis
Analyse et justification			
Dossier	Le dossier présenté est de qualité et respecte la méthodologie proposée		
	Les situations d'entrainement proposées sont en adéquation avec la démarche fédérale d'enseignement		Eliminatoire
	Le cycle présenté respecte les étapes de l'apprentissage recommandées		
	Sait évaluer ses archers et remédie avec pertinence		
	Sait évaluer la pertinence de ses séances		
	Utilise avec efficacité les outils de la démarche		
	Est capable de faire évoluer la charge en fonction de l'évolution des archers		
	Fait évoluer le matériel en fonction de la progression des archers		
Entretien	Répond aux questions avec clarté et précision		
	Justifie ses choix		
	Justifie sa méthode d'enseignement en référence aux fondamentaux techniques		
	Convainc le jury de sa connaissance et compétence technique		

Convention de formation - Entraîneur 1

Saison sportive : ...../.....

entre

Nom : Prénom :
Date de naissance : N° de licence :
Adresse :
E-Mail

le club de :

Le président :
Nom : Prénom :

Et

La ligue de ..... de Tir à l'arc

Le candidat :

Le candidat s'engage à suivre la formation dans son intégralité (40 heures minimum) et est informé(e) qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à se présenter à l'examen.

Pour mener à bien cette formation, le candidat s'engage à entraîner, dans son club, un groupe d'archers DEBUTANTS (1ère année de licence, 8 maximum)

L'entraînement se déroulera :

- Lieu :
- Jours et horaires :

Si le candidat est mineur, une personne majeure sera présente lors de toutes les séances encadrées par ce dernier.
En cas d'absence, il sera remplacé par M. ou Mme.....

Président du club :

Le candidat de votre club s'engage dans une démarche de formation fédérale.
Le but de cette formation est d'augmenter ses compétences d'entraineur pour améliorer les services sportifs au sein de votre association.

Pour optimiser les chances de réussite à l'examen, vous devez :

- Encourager et soutenir le projet de formation du candidat
- Lui confier dès le début de la saison sportive, **la responsabilité** d'un groupe d'archers débutants (8 archers maximum)
- Le laisser utiliser les outils et appliquer la démarche fédérale d'enseignement vue en formation au sein de votre association (élastique, élastarc, miroir….)
- Lui mettre à disposition du matériel adapté aux archers (arcs de faible puissance, viseurs, clicker, dragonne, 8 fl/archer….)
- Lui mettre à disposition, toutes les informations relatives au fonctionnement de l'association

Rappel : *La démarche fédérale d'enseignement à comme principe pédagogique de faire apprendre aux débutants les fondamentaux techniques de la discipline. Une fois acquis ils les utiliseront en vue de produire une performance. Cette démarche se met en application avec un arc classique, de faible puissance, équipé au minimum d'un viseur. Cet apprentissage se déroule sur terrain plat à courte distance.*

Je soussigné ……
Président du club de :……

Avoir pris connaissance des attentes envers le candidat et soutiens la candidature de……
à cette formation entraîneur 1 et m'engage à le laisser enseigner en totale **responsabilité** avec un groupe d'archers débutants sur l'intégralité de la saison sportive.

Date : ……/……/……

Signature du candidat	Signature du Président de club	Signature du Président de ligue

Dossier pédagogique
Entraîneur 1

Le dossier du stagiaire doit être présenté sous la forme d'un rapport de 10 pages minimum dont l'objectif est de décrire l'expérience d'enseignement de la démarche fédérale dans son club auprès d'un public débutant. Le dossier s'effectue sur la période pendant laquelle le stagiaire est en formation

Il comporte les parties suivantes :

1ère partie – Description du contexte :

A) La structure du stage

- Description du lieu dans lequel s'est déroulé le stage
- L'équipe dirigeante et d'encadrement de la structure
- Installations et matériel pédagogique mis à disposition
- Objectifs sportifs ou de formation de la structure
- Présentation succincte du projet sportif du club

B) Le public encadré

- Caractéristiques des archers : Age, sexe….
- Disponibilité d'entraînement
- Matériel

2ème partie – Présentation de l'action réalisée

- Objectifs pédagogiques envisagés pour le suivi du groupe d'archers (justifiez).
- Expliquez la stratégie pédagogique mise en place (étapes d'apprentissage)
- Objectifs de travail poursuivis, nombre de séances réalisées avec ces tireurs
- Présentation des cycles, séances* réalisées avec les outils utilisés (planification, programmation, fiches de séances)
- Evaluation de cette action pédagogique: modalités et résultats (en terme d'acquisition du tireur notamment)
  Vous situerez chacune de ces séances dans la période de votre travail (Cycle) et vous justifierez le choix de ces séances.

Conclusion : Réflexion sur le déroulement de votre stage

- Aspects positifs du stage: ce que j'ai appris, ce que cela m'a apporté au niveau de mes savoirs faire, du comportement pédagogique,…
- Difficultés rencontrées : dans la gestion des archers, du temps, dans la mise en place des situations…
- Contribution de cette expérience d'entraîneur dans le cadre du projet de club
- Perspectives / Projet.
  Merci de joindre en annexe, tous documents utilisés

La formation ENTRAÎNEUR 2

Référentiel des activités de l'entraîneur 2

Champ des activités

Au sein de l'équipe technique du club (BEES, DEJEPS, DESJEPS et/ou diplômés fédéraux) le titulaire du diplôme d'Entraîneur 2 contribue à la formation sportive des archers dans les clubs affiliés à la FFTA.
A ce titre, directement ou en collaboration avec les cadres et les dirigeants du club, l'Entraîneur 2 exerce les activités suivantes :

- ✓ Entraîner les archers pour les préparer à des compétitions.
- ✓ Assurer le suivi des archers en compétition
- ✓ Participer au choix et à la gestion du matériel de compétition des archers.
- ✓ Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.

Il est important de souligner le rôle déterminant de l'Entraîneur 2 dans la pratique qu'ont les archers en compétition et dans leur investissement dans la filière sportive fédérale. Il a une influence directe sur la réussite de ceux-ci et sur leur investissement durable dans le système compétitif mis en place par la FFTA. Il est donc important de délimiter et de reconnaître son rôle et sa participation à la vie du club.

Délimitation du champ d'intervention

Le cadre de ses interventions :
L'intervention de l'Entraîneur 2 se situe dans le cadre des activités des clubs affiliés à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Ses actions dépassent le simple cadre du club. Il est en effet amené à suivre des archers lors des compétitions organisées par d'autres clubs de la FFTA.

Les conditions d'encadrement de la pratique :
Le nombre total d'archers dans l'installation doit être en adéquation avec les capacités d'accueil de la structure. Le respect de ce principe permettra à tous les archers de pratiquer, en toute sécurité, une activité de qualité.
Cela étant, pour des raisons pédagogiques, le nombre d'archers à la charge de l'Entraîneur 2 doit rester inférieur ou égal à 8 archers pour une même séance.
L'Entraîneur 2 a la capacité pour entraîner à toutes les distances adaptées aux objectifs de son ou ses archers.
Il a toutefois vocation à orienter principalement ses interventions ainsi que la pratique de ses archers vers le tir olympique.

La validité de l'utilisation du diplôme :
L'Entraîneur 2 agit au sein de l'équipe technique, sous l'autorité du Président du Club et de la commission mise en place, lorsque celle-ci existe. Pour être valide, son action doit s'inscrire dans les projets du club.
Enfin, pour être inscrit sur la liste nationale des cadres actifs, il doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Etre licencié à la FFTA, au moins lors des deux dernières saisons.
- ✓ Suivre une formation continue relative aux fonctions d'Entraîneur 2 au moins toutes les trois saisons. Ces formations continues permettent notamment de suivre les évolutions de nos formations et de leurs contenus.

Description des activités

Au sein des clubs de la FFTA, l'Entraîneur 2 est amené à réaliser les différentes activités suivantes, conformément au projet du club et en accord avec le règlement intérieur de celui-ci :

1 : Il organise et structure l'entraînement

- Définit les objectifs compétitifs avec ses archers en fonction de l'évaluation diagnostique
- Planifie la saison sportive
- Programme le travail
- Adapte et met en place le contenu de ses séances en fonction de l'évolution de ses archers
- Développe les différents facteurs de la performance (physique, techniques, mental) en fonction de besoins de ses archers
- Participe au choix et aux réglages du matériel de l'archer.

2 : Il assure le suivi des archers en compétition

- Veille à l'application de sa stratégie de tir
- Observe son comportement en compétition
- Optimise les ressources mentales de ses archers
- Mène un entretien post compétitif
- Favorise l'autonomie de l'archer en compétition

Référentiel de compétences Entraîneur 2

Les compétences que l'Entraîneur 2 doit développer appartiennent aux domaines suivants :

- **ENTRAINER** : Ce domaine se caractérise par la relation pédagogique établie entre l'Entraîneur 2 et les pratiquants ainsi que le traitement de l'activité réalisé par l'entraîneur pour engager l'archer vers sa réussite en compétition.
- **COACHER** : Ce domaine se caractérise par la relation de l'Entraîneur 2 avec l'archer pendant la compétition.
- **PRATIQUER** : Ce domaine correspond au niveau de compréhension et de maîtrise de l'activité par l'Entraîneur 2.
- **GERER** : Ce domaine correspond à la participation de l'Entraîneur 2 à la gestion du matériel de tir des différents archers dont il a la charge.
- **SURVEILLER** : L'Entraîneur 2 veille au bon déroulement de séances, au sein de son club.

Pour chacune de ces compétences, l'Entraîneur 2, dans un souci d'éthique, respecte la réglementation relative à l'encadrement sportif et met tout en œuvre pour assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et pour sécuriser le lieu de pratique.

Les compétences TRANSVERSALES

1/ Etre Capable de conseiller et de régler le matériel de compétition

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Choisir le matériel de compétition (arc, flèches et accessoires)	Connaît les caractéristiques du matériel (techniques, coût,…)		Choisit un matériel adapté au tireur (taille, poids et puissance, budget,…)
Régler le matériel de compétition	Connaît les tests de réglages	Choisit les tests les mieux adaptés au tireur	Analyse les tests et intervient en conséquence sur le matériel
Adapter le matériel à l'évolution de l'archer	Connaît les conséquences des évolutions techniques et morphologiques de l'archer	Réagit rapidement à l'évolution technique et/ou morphologique du tireur	Evalue régulièrement les évolutions techniques et/ou morphologiques de l'archer (observe, questionne)

2/ Etre Capable d'orienter l'archer vers la pratique olympique

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
	Connaît les différents types de compétitions proposés par la FFTA	Accompagne l'archer dans sa pratique	Choisit la pratique compétitive adaptée
	Connaît les différents services d'entraînement (club, dpt, région, FFTA)	Motive et encourage l'archer à s'investir dans la pratique sportive	Oriente l'archer vers le service d'entraînement le mieux adapté

3/ Etre Capable de responsabiliser l'archer

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
	Connaît la personnalité de l'archer Connaît la méthodologie de l'entraînement	Implique l'archer dans la gestion de son entraînement et de ses compétitions	Rend l'archer autonome Justifie ses choix d'entraînement

4/ Etre Capable d'inculquer les principes d'une bonne hygiène de vie à l'entraînement et en compétition

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Bien s'alimenter	Connaît les grands principes de la dietétique sportive	Est exemplaire dans l'application de ses principes	Informe l'archer sur les principes de la dietétique sportive
Bien récupérer	Connaît les grands principes de la récupération		Inclut dans l'entraînement des périodes de récupération Choisit les types de récupération (active/passive)

Les compétences à ENTRAÎNER

1/ Etre Capable d'évaluer

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Evaluer physiquement l'archer	Connaît les critères de maîtrise de l'arc, outils et exercices permettant d'évaluer les capacités physiques de l'archer	Choisit des exercices adaptés visant à évaluer la maîtrise de l'arc par l'archer	Propose les tests et exercices adaptés au bon moment pour évaluer les capacités physiques de l'archer
Evaluer techniquement l'archer	Connaît les critères de qualité de chaque point technique fondamental	Choisit les critères d'évaluation, est rigoureux	Maîtrise l'outil d'évaluation (grille, photo, vidéo…) Se positionne pour observer dans les meilleures conditions
Evaluer mentalement	Connaît les qualités mentales requises à la réalisation de la performance	Choisit le moment opportun, les conditions, le lieu…	Propose des situations d'évaluation adaptées au niveau de connaissances et de maîtrise de l'archer

2/ Etre Capable de déterminer un objectif sportif

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
De choisir un objectif adapté à l'archer	Connaît les 3 facteurs de performance sur lesquels évaluer l'archer Connaît les différents tests pour évaluer l'archer	S'entretient et collabore avec l'archer	Utiliser des outils d'évaluation Détermine l'objectif selon les évaluations
De formuler un objectif	Connaît les critères de qualité et de formulation d'un objectif	Adopte une attitude positive et motivante	Différencie l'objectif des sous-objectifs Formule des objectifs d'acquisition (technique, physique, mental) Formule des objectifs sportifs

3/ Etre Capable de planifier la saison en intégrant les facteurs de la performance

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
D'organiser un planning sportif	Connaît le principe de découpage de la saison par phases de travail Connaît les dates de stages et de compétitions	Adapte son attitude à la période en cours	Organise la saison en fonction de l'objectif et de l'archer Tient compte de ces dates dans la planification

4/ Etre Capable de programmer des cycles d'entraînement

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Répartition de la charge d'entraînement	Connaît le niveau de forme de l'archer Connaît les principes de variation de la charge	Adapte son attitude au type de travail demandé	Adapte progressivement la charge d'entraînement à l'archer en fonction de la période

5/ Etre Capable de mettre en place les séances

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Construire une séance	Connaît les parties incontournables et les parties spécifiques d'une séance	Est méthodique	Systématise les échauffements en début et les étirements en fin de séance Choisit les situations pédagogiques en fonction de l'archer et de la période
D'adapter les situations pédagogiques	Connaît le niveau actuel de l'archer sur chacun des facteurs de performance	Adopte une attitude visant à faire adhérer l'(es) archers(s) à la situation pédagogique à réaliser Observe et s'adapte dans l'instant	Evalue régulièrement l'archer Module la charge d'entraînement Varie les situations pédagogiques

6/ Etre Capable de déterminer une stratégie

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
Déterminer une stratégie de tir	Connaît le fonctionnement l'archer	Est à l'écoute Est pertinent Est confiant et rassurant	Questionne et observe l'archer Formalise avec l'archer sa stratégie de tir
Déterminer une stratégie de compétition	Connaît le fonctionnement de l'archer Connaît le déroulement et les exigences de la compétition		Questionne et observe l'archer Formalise avec l'archer la stratégie de compétition

Les compétences à COACHER

1/ Etre Capable d'établir un bilan de compétition

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
	Connaît le potentiel du tireur Connaît les conditions de réalisation de la compétition Connaît l'objectif de la compétition	Est à l'écoute Est lucide Est objectif	Fait un « débriefing » après la compétition Compare et analyse la prestation réalisée à l'objectif fixé Propose une adaptation de l'entraînement

2/ Etre Capable de soutenir l'engagement et la motivation de l'archer

Sous Compétences (être capable de)	Savoirs	Savoirs être	Savoir faire
	Connaît les facteurs d'engagement et de motivation de l'archer Connaît la stratégie de tir de l'archer	Est présent au moment opportun A une attitude motivante	Anticipe les fluctuations de la motivation Adapte son langage à l'individu Mobilise l'archer sur sa stratégie de tir

Durée et modalités de la formation Entraîneur 2

Conditions d'accès

Nous différencions les conditions d'entrée à la formation et les conditions permettant d'accéder à l'examen.

Conditions d'entrée en formation

- Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Etre titulaire du diplôme fédéral Entraîneur 1
- Justifier d'un vécu dans le milieu fédéral en **figurant ou en ayant figuré sur le classement national tir olympique (3 compétitions) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivant :**

		Classique	Poulies
FITA - 70m	H	520	625
	F	500	600

- Fournir à la ligue la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire.
- Fournir un projet de club situant et justifiant la formation du candidat

Conditions à respecter pour se présenter à l'examen

- Avoir 18 ans minimum <u>à la date de l'examen</u>
- Justifier d'une participation complète (40h minimum) à la formation.

Organisation de la formation

Durée de la formation

Les ligues et comités régionaux peuvent proposer une durée de formation supérieure à 40 heures. Ce volume restant le minimum requis pour la mise en place de la formation

Le responsable de la formation entraîneur 2 peut moduler l'organisation de la formation au regard du nombre de personnes inscrites en formation et selon la spécificité de l'environnement régional. En aucun cas, le volume horaire ne doit être inférieur à 40 heures

Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation, sanctionnée par un examen, est du ressort de la ligue ou du Comité Régional et du cadre technique de la région. Ce dernier pour occuper ces fonctions de coordonnateur de la formation fédérale est soit CTR soit diplômé de niveau 2 minimum (Bees 2° ou DESJEPS). Il est le garant du respect du schéma des formations fédérales.
Pour mettre en place une session de formation, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur le site internet. Cette

inscription prend en compte les dates de la formation, le nom de la personne responsable, auprès de laquelle il faut s'inscrire et le nom des formateurs de la session.
Avant le début du stage, le responsable de la formation inscrit la liste des stagiaires sur le site intranet de la fédération. Cette démarche permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions d'accès à celle-ci.

La Convention de stage

La signature d'une **convention de stage** est prévue entre le candidat, le club du candidat, la ligue ou le comité régional. Elle précise les conditions dans lesquelles le candidat encadre des compétiteurs afin de faire valider l'épreuve orale de l'examen.

L'examen de l'entraîneur 2

A la suite de l'examen, la ligue ou comité régional transmet les résultats à la Fédération qui les valide avant d'éditer les diplômes

L'examen comprend 2 épreuves :

L'Epreuve pédagogique

Elle comprend une séance pédagogique et un entretien.
Cette épreuve consiste soit :

A encadrer et suivre son groupe lors d'une compétition de Tir olympique en arc classique
Cette épreuve se réalise en conditions réelles, avec tout ou partie du public dont l'entraîneur à la charge dans son club. L'évaluation porte sur la capacité du candidat à suivre et à recentrer ses archers, en lien avec leur objectif, sur la compétition. Le candidat doit présenter une fiche contenant l'objectif de ses archers et ses attentes durant la compétition. Le jury s'entretient avec le candidat durant la compétition pour évaluer ses capacités et l'analyse qu'il fait de ses interventions.

A encadrer des compétiteurs dont il a la charge dans son club (de 1 à 5 personnes) en rapport avec leurs besoins et le moment dans la saison
Cette épreuve se réalise obligatoirement avec son groupe d'archer (arc classique) en condition d'entraînement. Dans ce cas, l'évaluation de cette épreuve peut se faire sous forme de contrôle continu tout au long de la formation ou à la fin de la formation lors de l'examen. Dans les deux cas de figure, la discipline support est le tir olympique. Le candidat doit présenter sa fiche de séance par écrit. L'encadrement de la séance dure 30 minutes. L'évaluation porte sur la capacité du candidat à gérer son groupe et les situations pédagogiques en relation avec l'objectif de la séance. Un entretien de 20 minutes avec le jury ou les formateurs (contrôle continu) permet d'évaluer les capacités du candidat à analyser ses interventions et sa préparation de séance. Cet entretien suit la séance.

L'Epreuve orale

Le candidat doit présenter un dossier sur le cycle d'entraînement qu'il a mis en place durant son stage et sur le suivi en compétition de tir olympique des compétiteurs arc classique de son club.
Le candidat expose son projet pendant 10 minutes et s'entretient avec le jury pendant 20 minutes. Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- aménager ses séances,
- mettre en place un cycle d'entrainement en lien avec un objectif sportif
- Suivre ses archers en compétition

Conditions de certification

Pour être reçu à l'examen d'Entraîneur 2, il faut valider les 2 épreuves de l'examen
Un candidat ne peut se présenter qu'une seule fois à un même examen lors d'une saison sportive.

En cas d'échec à l'examen, le candidat conserve le bénéfice d'une épreuve validée, pour se présenter l'année suivante. En cas d'échec au deuxième passage ou de non présentation l'année suivante, le candidat devra repasser toutes les épreuves.

Composition du Jury

Le jury de l'examen est composé au minimum :

- D'un élu : Le Président de la Ligue ou le Président de la Commission Régionale de Formation ou son représentant
- D'un cadre : Le Cadre Technique de la région ou un des membres de l'Equipe Technique Régionale titulaires d'un BEES 1.

Toutes les épreuves sont évaluées par deux personnes. Il est important de veiller à la composition de ces binômes qui ne devront comporter, à chaque fois, qu'un seul formateur de la session. Cette mesure est destinée à bien séparer les rôles de formateur et de jury.

Le jury lors de l'épreuve technique est composé de deux techniciens (Bees ,DE, DES, CTR)
Le jury lors de l'épreuve « oral dossier » est composé d'un élu et d'un technicien.

Grilles d'évaluation des compétences - Entraîneur 2

1-a Epreuve pédagogique : Conduite de séance

Organisation : le candidat anime une séance d'entraînement pour un public de 1 à 5 archers de son club en arc classique durant 30 minutes. Il communique au jury une fiche de séance d'1h30. Elle est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum pendant lequel le candidat justifie ses choix.

Les compétences colorées sont à aquérir obligatoirement pour valider l'épreuve.

NOM : **PRÉNOM :**

Séance pédagogique		Acquis	Non acquis
Conduite de séance			
Pédagogie	Gère la séance sur le plan de la sécurité		Eliminatoire
	Présente le thème de travail		
	Favorise l'interaction avec le public		
	Adapte son comportement et son langage au public		
	Fixe un objectif de travail		
	Propose une séance structurée		
	Individualise ses interventions en fonction des besoins des archers		
	Explique et justifie ses choix aux archers		
Progression des archers			
	Propose une situation adaptée à la période de la saison et au niveau des archers		
	Propose une progression pédagogique visant la réussite des archers		
	Observe et remédie la situation en fonction des besoins des archers		
	Utilise des outils adaptés aux besoins des archers		
	Sait intervenir individuellement avec efficacité sur les différents facteurs de la performance		
	S'assure de l'adaptation du matériel aux archers		
	A fait progresser ses archers sur la séance		

1-b Epreuve pédagogique : entretien

Organisation : le candidat anime une séance d'entraînement pour un public de 1 à 5 archers de son club en arc classique durant 30 minutes.. Il communique au jury une fiche de séance d'1h30. Elle est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum pendant lequel le candidat justifie ses choix.
Les compétences colorées sont à aquérir obligatoirement pour valider l'épreuve.

NOM : **PRÉNOM :**

Entretien		Acquis	Non acquis
Analyse et justification			
Pédagogie	Analyse et justifie ses attitudes pédagogiques lors de la séance		
	Analyse les besoins de son public et justifie la mise en place de consignes adaptées		
	Justifie la cohérence de sa séance (fiche 1h30)		
	Systématise une phase d'échauffement et d'étirement		
	Situe et justifie sa séance dans une planification de saison		Eliminatoire
Technique / Physique / Mental	Maîtrise l'enseignement des différents facteurs de performance		
	Justifie ses choix en fonction des besoins individuels.		
	Propose une évolution des situations réalisées		
	Justifie sa méthode pédagogique en référence à l'objectif sportif de(s) archer(s)		

1-a2 Epreuve pédagogique : Coaching en compétition de tir olympique

Organisation : le candidat suit sur une compétition **de tir olympique**, son ou ses archers **arc classique**.

Cette épreuve permet de valider les compétences du candidat à optimiser le fonctionnement de son ou ses archers afin d'atteindre l'objectif sportif fixé.

Les compétences colorées sont à aquérir obligatoirement pour valider l'épreuve.

NOM : **PRÉNOM :**

Compétition de tir olypique		Acquis	Non acquis
Conduite de la compétition			
Préparation à la compétition	Mène son action dans le respect du règlement de la compétition et de la sécurité		
	Capitalise les informations en vue d'un entretien post compétitif		
	A préparé son archer à l'échéance (statégie de compétition, de tir, proportion réglage)		
	L'objectif fixé par l'archer et le coach est cohérent		
	A préparé l'archer à gérer au mieux sa compétition (hydratation, alimentation, récupération)		
L'action de coaching	Communique les informations tactiques à l'archer (impacts, vent, réglage…)		
	Veille à l'application des consignes, stratégies		
	Favorise l'autonomie		
	Optimise les ressources psychologiques (motivation, confiance en soi….)		
	Réagit de façon positive, lucide et efficace		
	Centre l'archer sur sa stratégie de tir ainsi que sur les éléments qui dépendent de lui.		Eliminatoire
	Formule ses interventions de manière positive et claire		
Le débriefing	Organise un bilan de fin de compétition		
	Le fait verbaliser et analyser sa performance		
	Confronte le ressenti de l'archer à son observation		
	Formule des propositions de travail pour les entraînements à venir		

1-b2 Epreuve pédagogique : entretien

Organisation : A l'issue de la compétition, le candidat s'entretient avec le jury pour expliquer et justifier son action de coaching.

Les compétences colorées sont à aquérir obligatoirement pour valider l'épreuve.

NOM : **PRÉNOM :**

Entretien		Acquis	Non acquis
Analyse et justification			
Pédagogie	Analyse et justifie ses interventions lors de la compétition		
	Situe et justifie l'objectif de la compétition en lien avec la planification annuelle		
	Explique et justifie le niveau de forme de l'archer à ce moment de la saison		
Technique	Présente les observations qui lui ont permis d'intervenir pour optimiser le fonctionnement de l'archer		
	Analyse et justifie ses actions		
	Justifie ses interventions en référence à l'objectif sportif de(s) archer(s)		Eliminatoire
	Justifie et maitrise les différents facteurs de la performance		
	Justifie les solutions envisagées pour les séances à venir		

2 - L'épreuve orale : Expérience d'entraîneur en club

Cette épreuve permet de vérifier que l'entraîneur a développé au sein de son club, avec ses archers compétiteurs en arc classique, des compétences d'entraineur en lien avec la pratique compétitive en tir olympique.

Organisation : Le candidat expose son expérience pédagogique pendant 10 minutes et s'entretient avec le jury pendant 20 minutes.

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat :

- aménager ses séances,
- mettre en place un cycle d'entrainement en lien avec un objectif sportif
- Suivre ses archers en compétition de tir olympique

Un support écrit servira de base à l'entretien.
Les compétences colorées sont à aquérir obligatoirement pour valider l'épreuve.

NOM : **PRÉNOM :**

Epreuve Orale		Acquis	Non acquis
Analyse et justification			
Dossier	Le dossier présenté est de qualité et respecte la méthodologie proposée		
	La méthodologie d'entraînement utilisée permet de préparer avec efficacité les archers à un objectif sportif (planif, programmation..)		Eliminatoire
	Sait évaluer ses archers et remédie avec pertinence		
	Sait évaluer la pertinence de ses choix de séances		
	Maitrise les notions pédagogiques		
	Est capable de faire évoluer la charge en fonction de l'évolution des archers		
	Est capable d'optimiser le réglage du matériel des archers		
Entretien	Répond aux questions avec clarté et précision		
	Justifie ses choix		
	Fait progresser les achers sur les différents facteurs de performance		
	Convainc le jury de ses compétences de pédagogue		
	Convainc le jury de ses compétences spécifiques de technicien.		

Convention de formation - Entraîneur 2

Saison sportive : ...../.....

entre

Nom : Prénom :
Date de naissance : N° de licence :
Adresse :
E-Mail

le club de :

Le président :
Nom : Prénom :

Et

La ligue de ..... de Tir à l'arc

Le candidat :

Le candidat s'engage à suivre la formation dans son intégralité (40 heures minimum) et est informé(e) qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à se présenter à l'examen.

Pour mener à bien cette formation, le candidat s'engage à entraîner, dans son club, un ou plusieurs archers COMPETITEURS arc classique (participant à au moins 3 tirs olympiques par saison)

L'entraînement se déroulera :

- Lieu :
- Jours et horaires :

Si le candidat est mineur durant sa formation, une personne majeure sera présente lors de toutes les séances encadrées par ce dernier.

En cas d'absence, il sera remplacé par M. ou Mme.....

Président du club :

Le candidat de votre club s'engage dans une démarche de formation fédérale.
Le but de cette formation est d'augmenter ses compétences d'entraineur pour améliorer les services sportifs au sein de votre association.

Pour optimiser les chances de réussite à l'examen, vous devez :

- Encourager et soutenir le projet de formation du candidat
- Lui confier dès le début de la saison sportive, **la responsabilité** d'un groupe d'archers compétiteurs
- Le laisser utiliser les outils et appliquer la démarche fédérale d'enseignement vue en formation au sein de votre association (élastique, élastarc, miroir, méthodologie d'entrainement, préparation physique….)
- Lui mettre à disposition, toutes les informations relatives au fonctionnement de l'association

Je soussigné ……
Président du club de :……

Avoir pris connaissance des attentes envers le candidat et soutiens la candidature de……
à cette formation entraîneur 2 et m'engage à le laisser entraîner en totale **responsabilité** un ou plusieurs archers compétiteurs sur l'intégralité de la saison sportive.

Date : ……/……/……

Signature du candidat	Signature du Président de club	Signature du Président de ligue

Dossier pédagogique
Entraîneur 2

Le dossier doit être présenté sous la forme d'un rapport de 10 pages minimum dont l'objectif est pour le stagiaire de décrire l'expérience d'enseignement dans son club auprès de public compétiteur arc classique en tir olympique. Le dossier s'effectue sur la période pendant laquelle il est en formation.

Il comporte les parties suivantes :

1ère partie – Description du contexte :

A) La structure du stage

- Description du lieu dans lequel s'est déroulé le stage
- L'équipe dirigeante et d'encadrement de la structure
- Installations et matériel pédagogique mis à disposition
- Objectifs sportifs ou de formation de la structure
- Présentation succincte du projet sportif du club

B) Le public encadré

- Caractéristiques des archers : Age, sexe….
- Niveau de pratique, vécu dans l'activité, motivation
- Objectifs sportifs, stratégie de tir…
- Raisons du choix de ces archers

2ème partie – Présentation de l'action réalisée

- Objectifs pédagogiques envisagés pour le suivi du groupe d'archers (justifiez).
- Expliquez la stratégie pédagogique mise en place
- Objectifs de travail poursuivis, nombre de séances réalisées avec ces tireurs
- Présentation des cycles, séances* réalisées avec les outils utilisés (planification, programmation, fiches de séances)
- Evaluation de cette action pédagogique : modalités et résultats (en terme d'acquisition du tireur notamment)
  Vous situerez chacune de ces séances dans la période de votre travail (Cycle) et vous justifierez le choix de ces séances.

Conclusion : Réflexion sur le déroulement de votre stage

- Aspects positifs du stage : ce que j'ai appris, ce que cela m'a apporté au niveau de mes savoirs faire, du comportement pédagogique,…
- Difficultés rencontrées : dans la gestion de l'archer, du temps, dans la mise en place des situations…
- Perspectives / Projet.

Merci de joindre en annexe, tous documents utilisés

Les formations continues

Durée et modalités de la formation continue Entraîneur 1 et 2

Objectifs de la formation continue

La formation continue des entraîneurs 1 et 2 à pour but de développer les connaissances et les compétences des stagiaires.
A ce titre cette formation peut prendre la forme d'un apport théorique suivi d'une mise en situation pratique.

Le suivi de cette formation permet à l'entraîneur de prolonger son statut actif pendant une durée de 3 ans

Conditions d'entrée en formation

- Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Etre diplômé Entraineur 1 ou 2.

Les diplômés fédéraux autres que l'entraîneur 1 ou 2 (initiateurs, entraîneurs de club, instructeurs notamment) peuvent, avec l'accord de la ligue ou du comité régional, participer aux formations continues.

Organisation de la formation

Durée de la formation

Pour pouvoir prétendre renouveler la mention active, la formation continue s'organise sur un minimum de 8h.

Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen. La FFTA délègue l'organisation de cette formation aux ligues ou du comité régionaux. Le cadre technique de la région en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de cette offre de formation. Il élabore en lien avec son ETR le thème et les contenus de formation.

Le thème choisit est en rapport avec le référentiel de compétences entraîneur 1 ou 2.

L'objectif est l'amélioration des compétences des stagiaires en vue de les rendre encore plus efficaces dans leurs missions d'entraîneur au sein de leur club

Pour mettre en place une session de formation continue, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur l'extranet fédéral. Cette inscription prend en compte les dates de la formation, le nom de la personne responsable, auprès de laquelle il faut s'inscrire et le nom des formateurs de la session.

Avant le début du stage, le cadre technique inscrit la liste des stagiaires sur l'extranet fédéral. Cette démarche permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions d'accès à celle-ci.

Les modules complémentaires

Durée et modalités des modules complémentaires

Objectifs des modules complémentaires

Les modules complémentaires ont pour objectifs de développer les connaissances et compétences des diplômés entraîneurs 1 et 2 dans des domaines qui ne sont pas abordés en formation initiale.
A ce titre cette formation peut prendre la forme d'un apport théorique suivi d'une mise en situation pratique.
Le suivi de cette formation permet à l'entraîneur de prolonger son statut actif pendant une durée de 3 ans

Conditions d'entrée en formation

- Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- Etre diplômé Entraineur 1 ou 2.
- Avoir été sensibilisé à la thématique abordée (pratique avec l'arc à poulies, avoir pratiqué une discipline de parcours)

Organisation de la formation

Durée de la formation

Pour pouvoir prétendre renouveler la mention active, le module complémentaire s'organise sur 8 heures minimum

Mise en œuvre de la formation

La mise en œuvre de cette formation n'est pas sanctionnée par un examen. La FFTA délègue l'organisation de cette formation aux ligues ou aux comités régionaux. Le cadre technique de la région en tant que responsable pédagogique, est le garant de la mise en place de cette offre de formation.

Thématiques

Il existe 3 thèmes de modules complémentaires :

- L'arc à poulies
- Le tir en campagne
- Le tir nature

Le cadre technique et les membres formateurs de l'ETR utilisent des contenus et supports mis à disposition par la direction technique.

Ces modules permettent l'amélioration des compétences des stagiaires en vue de les rendre encore plus efficaces dans leurs missions d'entraîneur au sein de leur club

Pour mettre en place une session de formation continue, le cadre technique doit inscrire la formation sur le calendrier officiel de la fédération, disponible en permanence sur l'extranet fédéral. Cette inscription prend en compte les dates de la formation, le nom de la personne responsable, auprès de laquelle il faut s'inscrire et le nom des formateurs de la session.
Avant le début du stage, le cadre technique inscrit la liste des stagiaires sur l'extranet fédéral. Cette démarche permet de vérifier que les candidats remplissent les conditions d'accès à celle-ci.